

Un fait m'a frappé dès le départ en 1922. Quand il s'intéressait au pin, il ne coupait que du pin. Au bois à pâte, que du sapin et de l'épinette et rien d'autre. Il n'y avait aucun signe d'un plan quelconque d'utilisation logique et cette façon antiéconomique d'exploiter la forêt s'est poursuivie jusqu'aux toutes dernières des 46 années que nous avons passé en forêt. Edgar Boyle. Ottawa. 1968.

Les fermiers étaient de bien meilleurs forestiers. Ils prenaient une récolte des mêmes lots pendant des décades, sans diminution de la quantité et de la qualité. E.Boyle.

Buldozers et débuseuses ont détruit nos forêts. En réalité on détruit beaucoup plus aujourd'hui qu'on ne produit. On va chercher les gros arbres et on tue la repousse. On ne peut s'expliquer que les compagnies détruisent les productions futures. On se donnait un mal fou pour ne pas abimer la forêt. On faisait les chemins loin du bon bois. On revenait 10 ans après et les arbres, petits à l'époque, étaient devenus des géants. Nos forêts seraient plus belles et mieux garnies si on avait pris soin de les respecter. A. Crytes, Montcerf.

Stratégie de production de bois 2018, mémoire Forêt vive aout 2018

La stratégie vise 1-a augmenter la production, et 2-la récolte de bois, 3-a inciter la forêt privée à faire de même, 4-augmenter la captation du carbone en forêt et dans la construction 5-encourager l'innovation.

La stratégie ne tient malheureusement pas compte de l'historique de l'exploitation forestière. On nous dit que la forêt est dégradée et que les plantations n'ont donné que 60% du rendement escompté sans nous expliquer pourquoi. On ne discute pas de la justesse des prescriptions sylvicoles, des méthodes de récoltes, du type de machinerie, du mode de rémunération. Le problème c'est l'application sur le terrain. C'est à cause de la pression exercée sur les parlementaires pour le maintien des emplois, que Québec n'applique pas sa propre réglementation censée protéger sol et régénération, pas plus que le principe de résidualité qui donne priorité au bois de la forêt privée. Pour la même raison on n'applique pas complètement les réformes introduites périodiquement, qu'il s'agisse de la coupe mosaïque, du martelage, etc.

On ne pourra restaurer la forêt, augmenter production et qualité, protéger sol, régénération et habitats, sans modifier ou remplacer la machinerie qui cause de l'orniérage même en hiver, le mode de rémunération qui oblige à faire toujours plus vite, la scarification lourde avant la plantation, les méthodes de récoltes telle le débuseage d'arbres entiers qui arrache la régénération, l'ébranchage au chemin qui appauvrit et endommage le sol.

1 et 2-Augmenter la production. Il est évident qu'on pourrait, depuis longtemps, produire beaucoup plus de bois, plus près des usines.

La Suisse produit 7 millions de m.c. sur 1 millions d'hectares : 7 m.c. /ha

Le Québec 20 millions de m.c. sur 36 millions d'ha. : 0.5 m.c. /ha

Les fermiers de la Gatineau pendant des générations produisaient 3.5 m.c. / ha dans leur boisé aménagés comme leurs champs en rotation de 3, 5, 7 ans sans jamais planter ni perdre un arbre, sans jamais raser la forêt, simplement en protégeant soigneusement toute la régénération. Certains, tel les Hoyt atteignait 6 m.c. /ha.(sapin, rotation 10 ans).

En fait aménagée comme la Suisse la forêt privée à elle seule (6 millions d'ha) produirait deux fois la récolte actuelle et autant que la plus grande récolte effectuée au Québec en 2005 : 42 millions de m.c.

Comment produire plus de bois.

A-D'abord en faisant appliquer le règlement qui interdit au Québec toute coupe sans la protection du sol et de la régénération.

Devraient rester debout tous les arbres qui ont à la souche moins de 12 cm, les érables à sucre de moins de 30 cm, les chênes, merisiers, pins blancs et rouges de moins de 40 cm. A ce diamètre ces arbres ont entre 20 jusqu'à 80 ans dans le cas des érables. Lorsqu'on récolte (et c'est fréquent en Outaouais) un peuplement de peuplier mature sans protéger la régénération d'érable, on se retrouve encore avec du peuplier au lieu d'une érablière et on devra attendre 80 ans avant d'ajouter à la possibilité en érable. Dans la forêt mélangée on retrouve jusqu'à dix milles tiges de régénération par hectare. Si on l'épargnait, dans la plupart des cas on ne verrait pas à travers la coupe, comme c'est généralement le cas en forêt privée, ce qui éviterait bien des conflits.

Régénération. Québec a cessé de protéger la régénération après la mécanisation complétée en 1970. En 1955 alors que la drave, et les chevaux permettaient de protéger presque tout le sol et la régénération, couper un arbre sous le diamètre limite coûtait 10 dollars d'amende au bucheron, l'équivalent de 100 dollars d'aujourd'hui. Depuis les années 70, dans les coupes totales en forêt mélangée de l'Outaouais on récolte plusieurs centaines et on écrase plusieurs milliers de tiges de régénération/ha sans pénalité. Le ministère non seulement n'applique plus sa réglementation mais il l'applique à l'envers. On est pénalisé si on laisse un gros pin pour éviter d'écraser les centaines de petits arbres qui l'entourent ou si on récolte moins que le volume prescrit (50% au lieu de 60%).

Sols. Québec ne mesure pas et ne limite pas comme la Colombie Britannique (8%) la surface endommagée. On se contente d'estimer l'orniérage dans les sentiers sans comptabiliser le sol fortement endommagé de l'aire d'ébranchage qui occupe parfois plus de 20 % du chantier, ceci sans parler des autres dommages : compaction, assèchement, inondation, perte des branches. Le sol est endommagé lors de la récolte spécialement lorsque les arbres sont ébranchés au chemin et par la préparation de terrain précédant les plantations.

Ébranchage au chemin. Lors de la récolte, les plus grands dommages aux sols sont causés par l'ébranchage au chemin. Apparue dans les années 1970, cette méthode de récolte n'aurait jamais du être autorisée. Elle a été partiellement remplacée dans la forêt boréale (au Québec, mais pas dans les autres provinces) par les abatteuses qui ébranchent en forêt. En Outaouais presque tous les résineux et peupliers ainsi que les autres essences qui les accompagnent sont récoltés en coupe totale et sont ébranchés au chemin. On vient de l'autoriser même dans les coupes partielles de l'érablière, ce qui est un sérieux recul pour la régénération et les sols. Cette méthode :

- a- Appauvrit les sols qui en Outaouais comme dans la plus grande partie du Québec sont sensible à l'acidification en les privant des éléments nutritifs contenus dans les branches et les cimes. On va bientôt justifier cette méthode grâce à la bioénergie
- b- Endommage sévèrement le sol de l'aire d'ébranchage où les machines ont circulé dans tous les sens et qui est fortement orniéré et compacté même en hiver. Puis, le sol de l'aire d'ébranchage est à nouveau compacté et une partie du sol organique est décapé lors de la mise en tas des résidus.
- c- Déboise une bande de 60 à 80 mètres de large, ou tout le sol et la régénération sont détruits et qui occupe parfois plus de 20 % du chantier. Les machines circulent au total sur plus de 40% de la surface, y détruisant toute la régénération. Voir annexe 1
- d- Cause un orniérage souvent sévère dans les sentiers de débusquage parce que toute la charge repose sur les roues arrière des débusqueuses qui sont de plus en plus lourdes. Ces ornières comme les chemins, coupent les liens entre qui permettent aux arbres d'échanger des nutriments par les racines. En Utah un peuplement de 40 milles peupliers faux tremble, qui est en fait un seul organisme, un clone, occupe 44 ha. Les arbres communiquent aussi grâce aux champignons dont le mycélium peut croître d'un km par jour. En Orégon, l'un de ces champignons (mortel celui-là) occupe près de 1000 ha, ce qui en fait le plus grand organisme vivant.
- e- Détruit la plus grande partie de la haute régénération écrasée ou arrachée le long des sentiers de débusquage par la charge avec les branches est beaucoup plus large que le sentier lui-même.
- f- Fait perdre, sous les résidus, du terrain productif pendant des décennies.

On dispose maintenant de machines capable de mieux protéger le sol et la régénération mais on ne veut pas les utiliser parce que ça coûte moins cher d'ébrancher au chemin, que le chemin à lui seul qui passe au milieu du peuplement permet de récolter une grande partie du volume et de la régénération et qu'on favorise ainsi la repousse du peuplier ou du résineux, ce qui ajoute à la possibilité de ces essences.

Scarifiage Les dommages au sol les plus sévères sont causés par la préparation de sol précédant les plantations. La principale méthode de scarification consiste à creuser des sillons entrecoupés de trous plus profonds avec une charrue forestière pour exposer le sol minéral. Cette opération détruit toute la régénération qui a survécu à la coupe. Elle rend la marche désagréable dans ces parcelles. Les autres techniques, poquets et décapage, bouleversent 100% du sol. Avant de planter des pins et des peupliers hybrides on décape complètement le sol organique qu'on pousse dans des andains avec les cailloux et les arbres ayant survécus à la coupe ou ayant repoussé, parce qu'il arrive qu'on effectue cette opération jusqu'à 10 ans après la coupe, au lieu de planter dans les aires ébranchage parce que ça nuirait à la possibilité forestière. Voir annexe 4.

Le sol organique que la nature a mis des centaines voire des milliers d'années à bâtir est la partie la plus importante de l'écosystème forestier selon Marek, un forestier qui a fait sa carrière en Ontario mais formé en Europe, où on accorde beaucoup d'importance au sol, contrairement à ce qui se passe ici. Aucun agriculteur ne décaperait ses champs comme le fait le MERN en pensant qu'il va augmenter ses rendements.

Afin de protéger les sols, il faut évaluer correctement la surface endommagée (qui devrait idéalement se limiter au chemin de camion), imposer une limite (la FAO recommande 6%) et élaborer un indice d'érosion qui tienne compte des autres dommages.

B-Aménagement écoforestier. On pourrait produire encore davantage en prélevant moins que la possibilité de façon à augmenter le capital forestier qui peut atteindre 400 m.c. /ha pour le pin blanc. Les fermiers de la Gatineau conservaient des peuplements de pins blancs matures en n'y prélevant qu'un arbre sur trois. On pourrait augmenter le diamètre limite de façon à laisser plus de bois sur pied. En Outaouais une des forestières demande depuis des années de passer, pour le résineux, de 10 cm à 16 cm à hauteur de poitrine (DHP) parce qu'il n'est pas payant de manipuler des petits arbres. C'est le ministère qui refuse.

C-Enrichir les peuplements dégradés ou clairsemés en essences tel pins blancs, épinettes, chênes, merisier, etc.

D-Rotations plus courtes. Récolter plus souvent moins de bois à la fois. On dit dans la région que si on ne récolte pas aux 20 ans on perd une récolte.

E-Réviser toute la forêt habitée périodiquement, sans récolter, en éduquant les peuplements.

Zone d'intensification. D'abord le document ne définit pas clairement ce dont il s'agit. 25% c'est 9 millions d'hectares à définir et aménager en quelques années alors qu'on ne récolte que deux cent milles ha par année. Est-ce que les coupes partielles dans l'érablière qui couvrent la moitié de l'Outaouais sont de l'intensification? Est-ce qu'il s'agit de plantations? Nous sommes d'accord pour intensifier l'aménagement des forêts naturelles d'abord en protégeant le sol et la régénération puis en augmentant le volume sur pied grâce à la coupe sélective, le jardinage, l'enrichissement, etc. Si l'intensification se fait au complet dans la forêt habitée, c'est la presque totalité qui est concernée. Donc des conflits potentiels si on récolte en coupe totale. Les 6 millions d'ha de forêt privée font ils partie du 25 %? Si c'est le cas et nous souhaitons que ce le soit, il resterait 3 millions d'hectares à trouver en forêt publique.

L'intensification est déjà présente puisqu'on reboise environ la moitié des 200 cent milles hectares récoltés annuellement.

Nous sommes contre les plantations mono espèces et le concept de production prioritaires spécialement en forêt mixte qui autorise la destruction de régénération de qualité tels que les érables merisiers, chênes, pins pour faire pousser du peuplier et du sapin ainsi qu'à l'éducation de peuplement qui ne favorise qu'une espèce. On peut admettre qu'on reboise des coupes faites dans des peuplements matures de pins gris ou d'épinettes noires ou il n'y a pas de régénération, mais dans la forêt mixte du sud comme l'Outaouais il faut commencer par raser une régénération comprenant une dizaine d'essences sans compter les autres plantes. En Outaouais, une plantation en forêt mixte commence par une coupe totale ébranchée au chemin. Puis on peigne les résidus. Vient ensuite le scarifiage puis la plantation. Enfin une ou deux coupe de dégagement ou d'éclaircie. Ce territoire et les animaux qui y vivent, subissent plusieurs chocs en l'espace de 10 ans. Les plantations:

- a. Diminuent la biodiversité de la forêt, des essences. Risque de contamination génétique avec la dérive du pollen qui peut atteindre mille km. Est-ce que les peupliers hybrides vont s'installer a demeure et devenir un chiendent forestier, Idem dans les cas des OGM. Une grande étude internationale a démontrée que la biodiversité était plus productive.
- b. On va y consacrer nos meilleurs sols qui ont le potentiel de produire les plus belles forêts et qu'on va appauvrir au départ par la préparation de sol et ensuite par la monoculture.
- c. Produisent plus de volume mais un bois de qualité inférieure, moins fort, moins beau, moins dense (papier)
- d. Elles sont fragiles: insectes, verglas.
- e. Coûts élevés: en Estrie, 5 plantations de peuplier hybride ont coûté 7,000 dollars/ha en moyenne. A la récolte, le bois ne remboursera pas le coût de la plantation.
- f. Exigent plusieurs interventions et phytocides .Interdits en forêt publique au Québec depuis le BAPE de 1983, ils sont utilisés en forêt privée (peuplier hybride) et ailleurs au Canada.
- g. Ne profitent pas de la phase accélérée de courbe de croissance contrairement à la coupe sélective.
- h. Devront être remplacées par d'autres plantations à perpétuité. Dans bon nombre de cas la régénération naturelle va dépasser les arbres plantés. Étant donné l'argent investit, on ne laissera pas la nature installer la régénération qui convient à ce sol et ce site.
- i. Font perdre des surfaces agricoles ce qui est néfaste au Québec qui ne dispose que de 2.5 millions d'ha de sols arable.
- j. S'il est préférable de les reboiser que de les laisser repousser en broussaille il serait encore mieux de les garder en production agricole puisque le Québec ne produit que 40 % de ses aliments.

Avant de se lancer dans un vaste programme de plantation on devrait étudier soigneusement la situation. Combien d'hectares de plantations actuellement? Sont-elles toutes entretenues? Est-ce qu'on dispose de l'argent pour les entretenir et les remplacer? Est-ce qu'on est capable de planifier les interventions au bon moment. M. Hoyt refusait les octrois pour l'éclaircie parce que pour rencontrer les normes il fallait selon son expérience enlever trop d'arbres trop tôt. Il attendait que la croissance ralentisse pour éclaircir. Est-ce qu'on dispose des usines pour transformer ce bois? La possibilité est actuellement serait de 50 millions de m.c. et on ne récolte que 20 millions. Idem pour la forêt privée qui est loin de récolter la possibilité. Les plantations n'ont données que 60% du rendement attendu. Pourquoi? Est-il utile d'aller planter des arbres jusqu'à la limite de la forêt boréale.

La forêt est déjà déficitaire de 200 millions et ca ne compte pas les subventions fiscales et autres. Si on multiplie les plantations, le déficit risque de se creuser. D'ailleurs, pourquoi ce serait le contribuable qui paierait pour les plantations. Ceux qui font une coupe totale devraient utiliser une partie de l'argent pour le reboisement et l'entretien comme le recommandait le BAPE. S'ils payaient 7,000 dollars par hectare, ils trouveraient vite le moyen d'épargner la régénération.

Nous croyons que plutôt que se battre ainsi contre la nature, on devrait payer davantage ceux qui font la récolte qui est la seule intervention pour 90% de la forêt, de façon a ce qu'ils protègent sol et régénération plutôt que d'essayer de réparer les dommages avec des plantations.

3- Forêt privée Il est difficile d'augmenter la production en forêt privée pour plusieurs raisons.

Les prix sont trop bas. Le pin blanc, qui valait 800 dollars des mille pieds en 1970, vaut moins de 400 dollars si bien que des voyages complets de pin blanc s'en vont à la pâte ou aux panneaux.

Les subventions fiscales et autre (électricité, routes, reboisement, etc.) dont bénéficient les forestières abaissent les prix artificiellement.

Les prix n'ayant pas suivis, il n'est pas rentable, sans subvention, de faire de la coupe sélective nécessaire pour restaurer la forêt. La seule façon de faire de l'argent avec un boisé c'est de le vider.

Il y a peu d'acheteurs, donc de compétition.

Accès au marché. Malgré la loi de la résidualité priorisant le bois de la forêt privée, les compagnies restreignent leurs achats dans plusieurs régions, et parfois refusent carrément d'acheter ce bois pendant de longues périodes alors que les producteurs ont besoin d'un revenu régulier.

Propriétaires ont changé. Plusieurs n'ont ni les connaissances, ni l'équipement, ni besoin du revenu et ils craignent d'engager des gens qui ne feront pas un bon travail. Même ceux qui sont agriculteurs n'ont plus le temps de s'occuper du boisé et confient le travail à des entrepreneurs. Les propriétés changent de main fréquemment et souvent on vide le boisé avant ou après la vente.

Malgré tout la forêt privée est certainement une des clefs permettant de produire plus de bois plus près des usines. Les gens seraient moins réticents à faire couper leur bois si on leur assurait qu'on va en même temps restaurer leur forêt. Québec et l'industrie pourraient s'associer et investir en forêt privée ainsi que dans la forêt habitée.

4- Changements climatiques. Protéger sol et régénération, c'est la meilleure façon de permettre à la forêt de s'adapter aux changements climatique et de capter du carbone au lieu d'en émettre.

La nature va avoir besoin de toute sa biodiversité pour s'adapter aux changements climatiques. Donc il vaut mieux laisser la régénération s'installer que de procéder à des plantations.

Le scarifiage lourd, spécialement le décapage du sol organique que la nature a mis des siècles à accumuler émet probablement plus de gaz à effet de serre, (méthane et CO₂) que ce qui sera capté par la plantation.

Biomasse. Une étude a démontré que les pins gris privé des résidus accusaient une réduction de 18% de leur taux de croissance sur une vingtaine d'années. Ce qui démontre ce que tout le monde savait, c'est-à-dire qu'on aurait jamais dû autoriser l'ébranchage au chemin et qu'en plus des branches on devrait laisser une partie des arbres matures même dans les peuplements purs de pins gris et d'épinettes noires. En Europe on recommande de ne pas prélever de biomasse sur les sols pauvres, au plus 25% sur les sols moins pauvres, 50% sur les sols de fertilité moyenne et au plus 70% sur les sols les plus riches. 80% des sols québécois sont considéré comme pauvres selon cette classification. Il faut une évaluation de l'empreint écologique avant de subventionner (transport) ces projets de biomasse pour ne pas répéter l'erreur de l'éthanol qui utilise presque autant d'énergie à produire qu'il en donne. On sait que Québec consacre 100 millions à subventionner l'électricité produite avec les résidus forestiers. On subventionne aussi le transport des billes combien vaudrait subventionner pour transporter les branches.

Il est inacceptable que Québec octroie des crédits carbones pour les plantations qui remplacent des forêts mixtes ainsi que la bioénergie qui utilise les résidus d'ébranchage. Certains acteurs comme le fond de solidarité FTQ qui a acquis deux cent milles hectares au Québec et aux USA qui se vantent de toucher des crédits-carbone pour des plantations.

5-Innovation

Améliorer les méthodes de récolte en étudiant leur impact sur le sol et la régénération,

Améliorer la précision de la prescription sylvicole qui on Outaouais devrait changer a tout les 10 mètres, grâce a la carte des sols

Améliorer la planification déficiente depuis le début. Non seulement on ne sait pas ou on va couper plus de quelques années à l'avance, mais on ne respecte pas la planification. De 2003 à 2013 en Abitibi, 76 % des coupes prévues n'ont pas été réalisées, ce qui est compréhensible puisqu'on en met davantage par mesure de sécurité. Ce qui l'est moins c'est que 38 % des coupes effectuées ne figuraient pas au plan.

Comme le remarquait Boyle il y a cent ans, chaque compagnie n'utilise qu'une ou quelques essences, ils ne débitent même pas les plus grosses billes, mais les revendent. Ils laissent du bois en forêt pendant des mois qui perd ainsi de la qualité. Si une usine ferme, il n'y a plus de marché pour cette essence, comme au Lac St-Jean ou il n'y avait plus de marché pour le peuplier depuis 20 ans.

Les pays asiatiques laminent de tous petits arbres et du bambou et on ne peut trouver de marché pour beaucoup d'essences et pour les arbres de qualité inférieure.

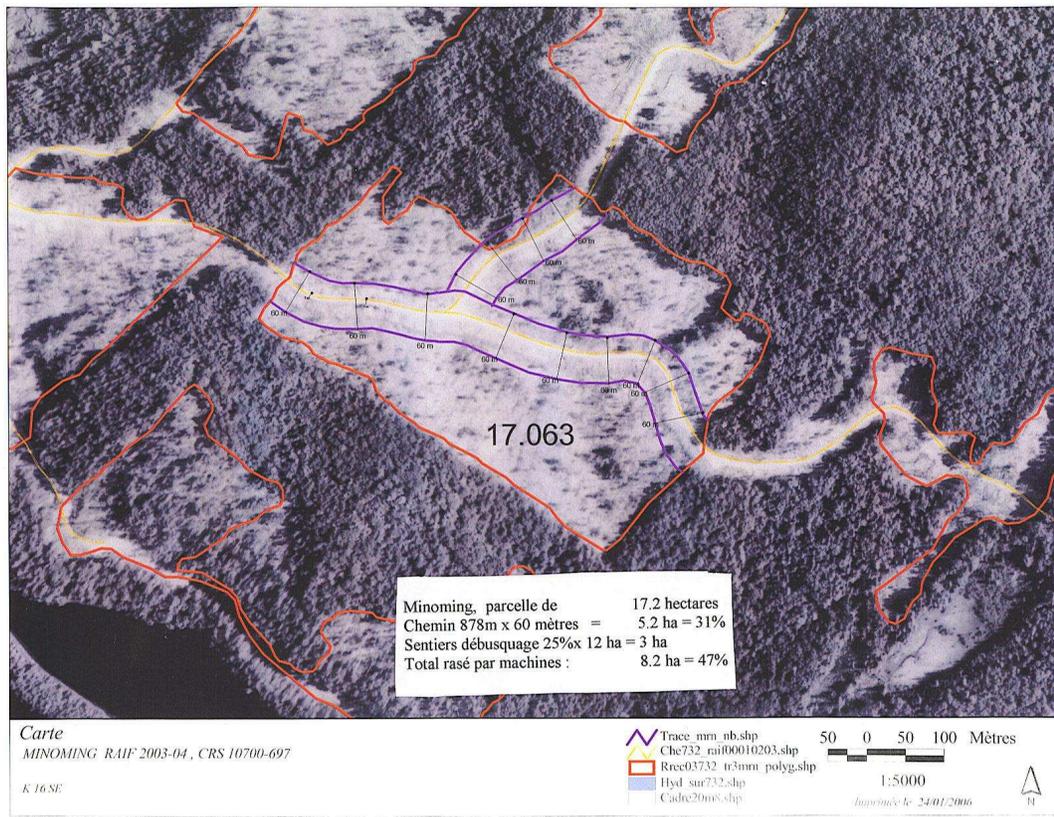
Il est impossible pour une forestière qui s'intéresse à une ou quelques essences de coordonner toute la récolte.

Comme on l'a fait lorsqu'on a obligé les papeteries à sortir le sciage, il faudrait les inciter à utiliser toutes les essences et faire la deuxième et la troisième transformation, ce qui augmenterait la valeur du bois.

Dominique Bhérier Maniwaki pour Foretville@hotmail.com *819-334 5544

Annexe 1

Espace occupé par les aires d'ébranchage et le chemin dans une parcelle. Minoming, Grand-Remous.



Annexe 2

Branches laissées en bordure du chemin montrant la perte de matière organique. Parcelle Minoming. Grand-Remous



Annexe 3

Orniérage et dommages au sol dans l'aire d'ébranchage malgré la coupe hivernale. Parcelle Minoming. Grand-Remous



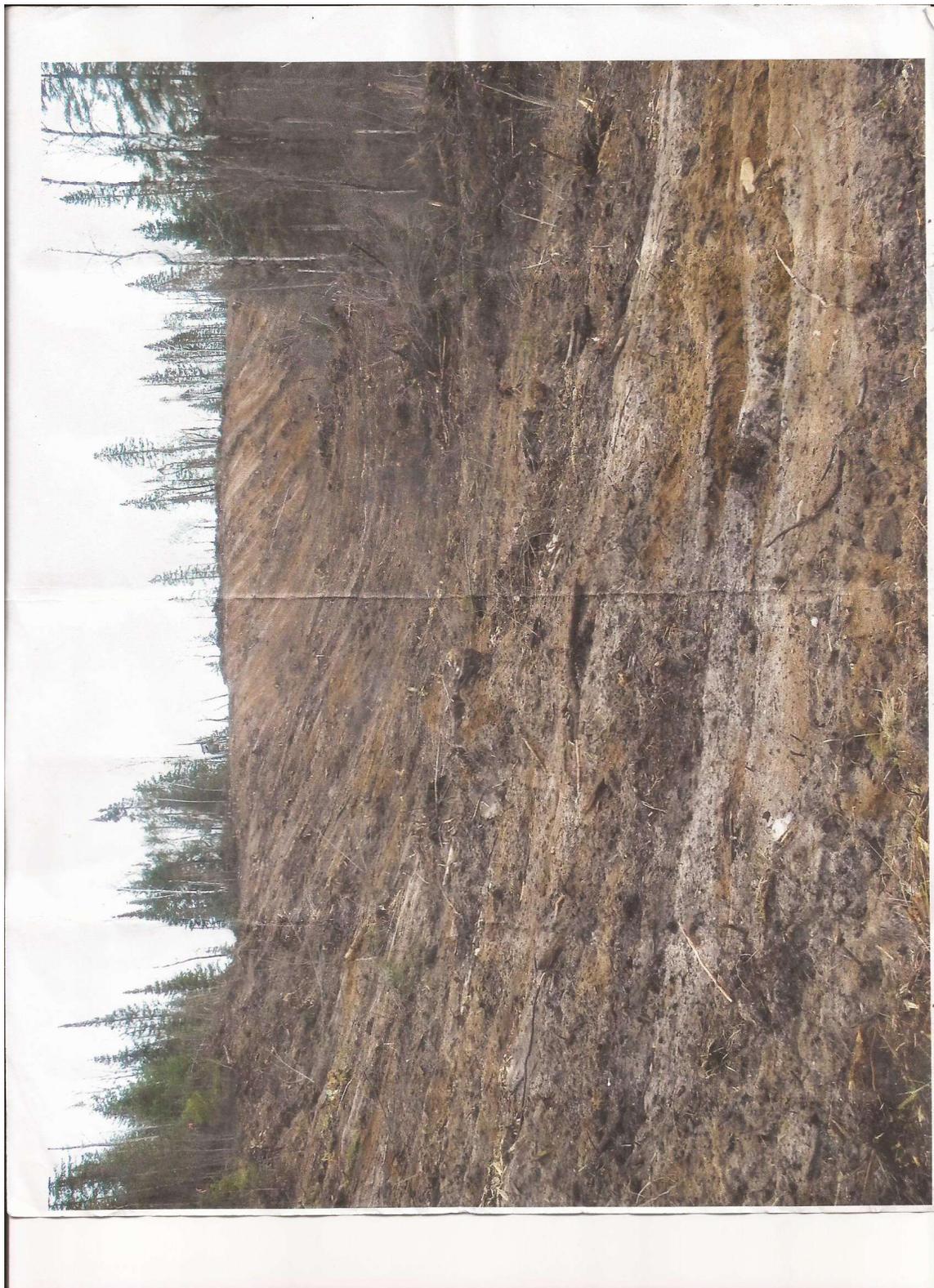
Annexe 4

Orniérage et destruction de la haute régénération dans les sentiers de débusquage. Parcelle Minoming. Grand-Remous



Annexe 5

Décapage du sol organique en vue d'une plantation de pins blancs. Lac Lortie, Aumond.



Annexe 6

Décapage du sol organique en vue d'une plantation de pins blancs. Lac Lortie, Aumond.

